



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## régime social des indépendants

Question écrite n° 95025

### Texte de la question

M. Michel Sordi alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la nécessité d'une refonte du système d'information de l'ACOSS sous l'autorité et le contrôle du RSI et de l'adapter pour une gestion fiable des comptes des travailleurs indépendants de notre pays. En effet, la refonte du système d'information de l'ACOSS, responsable à plus de 80 % des difficultés qui perdurent, n'est toujours pas réalisée. Le cas échéant, le régime social des indépendants, créé en 2006, risquerait de disparaître. Cette disparition engendrerait des conséquences sociales extrêmement importantes pour les artisans, les commerçants, les professions libérales de notre pays.

### Texte de la réponse

La ministre des Affaires sociales et de la Santé, et le secrétaire d'Etat chargé du Budget, ont saisi le directeur du régime social des indépendants (RSI) et celui de l'agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS) - qui assure la tutelle des URSSAF - afin qu'ils proposent une nouvelle organisation conjointe de leurs réseaux pour améliorer le recouvrement des cotisations sociales des travailleurs indépendants. Il s'agit de poursuivre le travail d'amélioration de la qualité de service du RSI, en tirant les conclusions des rapports parlementaires récents, notamment celui remis par Sylviane BULTEAU et Fabrice VERDIER en septembre 2015. Ce dernier rapport souligne que la répartition complexe des compétences entre les deux réseaux (affiliation par le RSI, calcul, appel et encaissement des cotisations par les URSSAF, recouvrement amiable partagé entre URSSAF et RSI, recouvrement forcé par le RSI) constitue une limite importante pour améliorer durablement la qualité de services, malgré les nombreuses améliorations apportées depuis 2012 pour garantir la coordination du travail. Aussi, le Gouvernement a demandé qu'une réflexion de fond sur les évolutions de l'organisation actuelle soit réalisée en vue de proposer une organisation plus cohérente, plus efficace, plus fluide et plus stable. Ces réflexions intégreront la question des systèmes d'information. Les propositions devront répondre aux attentes des assurés. Elles seront remises en juin 2016.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Sordi](#)

**Circonscription :** Haut-Rhin (4<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 95025

**Rubrique :** Sécurité sociale

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [12 avril 2016](#), page 3022

**Réponse publiée au JO le :** [10 mai 2016](#), page 3984